



Délai de rétractation suite achat en magasin avec crédit

Par **Dagostino**, le **22/02/2016** à **10:34**

Bonjour à tous, rnvoilà je viens vous voir pour avoir quelques informations sur un achat effectué samedi après-midi auprès d'un magasin de meuble. rnJ'ai commandé une table pour la somme de 1870 € en faisant un chèque d'acompte de 870 € et en prenant le reste avec un crédit de 1000 € à 0% sur 10 mois. rnSeulement en rentrant chez moi je me décide de regarder sur internet la profondeur de la table car je ne m'en souvenais plus, n'arrivant pas à la retrouver sur leur site je tape au hasard dans google la référence et là quelle fût ma surprise en voyant que sur certain site elle était 500 € moins chère avec un délai de livraison de 10 jours au lieu des 12 semaines nécessaires avec le magasin. rnSachant aussi qu'il m'a dit qu'elle était fabriquée en France alors que je la retrouve sur un site roumain, je trouve ça très étrange... rnJe voudrai donc me rétracter, j'ai vu que l'on ne pouvait pas si on avait signé un bon de commande en magasin sauf si on avait fait un crédit. rnDu coup je me demande si mon cas peut passer dans ce fameux délai de rétractation de 14 jours, et surtout savoir si je pourrai récupérer la totalité du chèque que je leur ai donné (qu'ils n'ont pas encore encaissé). rnEn vous remerciant par avance pour vos futures réponses, passez une bonne journée.

Par **Lag0**, le **22/02/2016** à **10:48**

Bonjour, rnPuisque c'est un achat à crédit, vous avez la possibilité de vous rétracter sur ce crédit ce qui entraîne de fait la rétractation sur l'achat. rnOn a du vous remettre un formulaire de rétractation à la souscription du crédit. rnVoir par exemple : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2441>

Par **Dagostino**, le **22/02/2016** à **10:52**

Bonjour Lag0 et merci pour votre réponse.
Effectivement j'ai le bordereau de rétractation.
Je voulais surtout savoir si je récupérerai bien mon chèque d'acompte fait en magasin ou si ça annulait simplement le crédit mais non pas la commande ?
Je vous remercie !

Par **Lag0**, le **22/02/2016** à **11:16**

Si vous avez été lire le lien que je vous ai mis, c'est indiqué !
[citation]À savoir :
si vous vous rétractez d'un crédit affecté et que le vendeur vous a imposé le versement d'un acompte, vous devez lui réclamer également le remboursement de votre acompte.[/citation]

Par **Dagostino**, le **22/02/2016** à **11:48**

Ah oui j'avais pas vu le lien, désolé...le lundi matin c'est dur ! :)
Merci encore !